



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## DECISION DU MAIRE

**Dec2025-086**

**Approbation des tarifs des ouvrages pour l'exposition «Chez Worth, aux origines de la haute couture» au MUS**

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment son article premier, alinéa n°2,

Considérant que la ville de Suresnes accorde une place importante à son histoire et sa culture, notamment à travers la valorisation des collections patrimoniales qu'elle conserve,

Considérant la présentation de l'exposition temporaire *Chez Worth, aux origines de la haute couture* au MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes du 15 octobre 2025 au 21 juin 2026,

Vu le budget communal,

**Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.** d'approuver les tarifs suivants, entendus toutes taxes comprises, pour les ouvrages qui seront en vente à la boutique du Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes :

- Loïc Prigent, *Mille milliards de rubans*, éditions Grasset au prix de 19€
- Loïc Prigent, *Mille milliards de rubans*, éditions Points au prix de 10,40€
- Connaissance des Arts hors-série n°1124 *Worth, inventer la haute couture* au prix de 11,90€.

**Article 2.** de l'imputation des recettes au budget au chapitre 70 et à l'article 7088.

**Article 3.** que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le

Le 21 novembre 2025

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes